CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la session régulière du 4 juillet 2006 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 5 juillet 2006 à 20h00.

Sont présents à cette session :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette

Siège no 2 Monsieur Gaétan Pelchat

Siège no 3 Monsieur Luc Poulin

Siège no 4 Monsieur Mario Breton

Siège no 5 Monsieur Denis Champagne

Monsieur Eric Lapointe, conseiller au siège numéro 6, est absent.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur Herman Bolduc, maire, salue les membres du conseil et les téléspectateurs à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2006-07-202

Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le numéro 8 autres items :

- OUVERTURE DE LA SESSION
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

3. PARTICIPATION MUNICIPALE: ACCES-LOGIS

MATÉRIEL – ÉQUIPEMENT – FOURNITURE

4. OFFRE D'ACHAT: VIEUX MOULIN A FAUCHER

TRAVAUX PUBLICS

- 5. ÉCLAIRCIE DES PLANTATIONS : PUITS GEORGES BOUTIN
- 6. RAPIÉÇAGE (PATCHAGE) DE RUES

PERSONNEL

7. EMBAUCHE SUPERVISEUR : PROJET DE DRAINAGE RUES MERCIER/POULIN

8. AUTRES ITEMS

• LOCATION : PÉPINE

• SOUFFLEUSE: ACHAT ROUE ET TUBE

- 9. PERIODE DE QUESTIONS
- 10. CLOTURE DE LA SESSION

3. PARTICIPATION MUNICIPALE: ACCES-LOGIS

2006-07-203 Considérant qu'un projet de construction d'un bloc appartement dans

le cadre du programme Accès-logis a été présenté aux membres du conseil;

Considérant que la SHQ exige pour la présentation d'un projet, des engagements financiers d'organismes locaux représentant quarante (40) pour cent de la contribution du milieu soit un montant de cent huit milles (108 000) dollars ;

Considérant que la Caisse populaire s'est engagée à verser la somme de vingt milles (20 000) dollars ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu majoritairement de garantir la somme de soixante-neuf mille (69 000) dollars à la réalisation du projet. Le tout est conditionnel à la construction de ce bloc appartement de huit (8) logis. Advenant que ledit projet ne se réalise pas au complet, la municipalité ne défraiera aucun frais et ne versera aucune somme d'argent.

4. OFFRE D'ACHAT: VIEUX MOULIN A FAUCHER

Considérant que la municipalité de Saint-René offre cent cinquante (150) dollars pour le vieux moulin à faucher;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de vendre à la municipalité de Saint-René le vieux moulin à faucher pour la somme de cent cinquante (150) dollars.

5. <u>ÉCLAIRCIE DES PLANTATIONS: PUITS GEORGES</u> <u>BOUTIN</u>

Ce point est remis à la session d'août.

6. PATCHAGE DE RUE

Après discussions, les membres du conseil souhaitent que l'inspecteur municipal vérifie lui-même les travaux à effectuer.

7. <u>EMBAUCHE SUPERVISEUR: PROJET DE DRAINAGE RUES MERCIER/POULIN</u>

2006-07-205

Considérant qu'après consultation de Monsieur Guy Veilleux, chef d'équipe, celui-ci demande d'être accompagné d'un technicien, lors des travaux de drainage des rues Mercier/Poulin afin que celui-ci prenne les niveaux étant donné la faible pente ;

Considérant que les tarifs du Groupe GLD pour la supervision des travaux se lisent comme suit :

- Technicien intermédiaire : 160 heures à 65\$/h : 10 400\$

- Supervision et attestation de conformité Ingénieur sénior : 20 heures à 105\$/h : 2 100\$

Total: 12 500\$

Il est à noter que cette estimation est basée sur une durée de quatre (4) semaines. Les dépenses de déplacement et de repas sont incluses dans le tarif horaire.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de retenir les services du Groupe GLD pour la supervision des travaux selon les tarifs horaire décrits en préambule. Monsieur Guy Veilleux, chef d'équipe, est responsable pour déterminer les besoins.

8. AUTRES ITEMS

• LOCATION : PÉPINE

2006-07-206

Considérant que la pépine de la municipalité n'est toujours pas réparée;

Considérant que les employés municipaux ont besoin d'un tel type d'équipement pour effectuer divers travaux ;

Considérant que le détaillant Sigma de Saint-Georges louerait une pépine pour un montant de trente (30) dollars l'heure ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité de louer un pépine chez Sigma de Saint-Georges pour la somme mentionnée en préambule.

• SOUFFLEUSE: ACHAT ROUE ET TUBE

2006-07-207

Considérant que l'un des pneus de la souffleuse dégonfle continuellement à cause de la rouille de la roue ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une roue et d'un tube. Lesdits items seront posés sur place par le garage Gilles Nadeau de Saint-Méthode.

9. PERIODE DE QUESTIONS

En l'absence de visiteurs, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

10. CLOTURE DE LA SESSION

2006-07-208

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de mettre fin à la présente session. Il est 21h05.

HERMAN BOLDUC, MAIRE
EDITH OLUBION D. G. SEC. TRÉS